

Commission : Forum de la Culture et de la Jeunesse

Problématique : Une coopération pour la création d'un programme de relance culturelle pour les jeunes ?

Pays : Belgique

Honorable présidence, chers délégués,

La délégation belge est ravie de participer à cette conférence et souhaite de riches discussions entre les différentes délégations.

La relance de la culture est un sujet très important pour la délégation belge.

Le Royaume de Belgique est une monarchie constitutionnelle parlementaire fédérale, qui comprend la région wallonne, la région flamande et la région bruxelloise. La Belgique a une position commerciale importante mais aussi une position géographique centrale européenne. Ce pays comporte un ensemble d'activités favorisées par sa localisation. Il est entouré par les Pays-Bas, l'Allemagne et la France ainsi du carrefour des communications entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale et au centre de la zone d'Europe de l'Ouest la plus développée. Elle se trouve au cœur de l'une des régions les plus industrialisées du monde.

Le roi est Philippe de Belgique, septième roi des Belges, depuis le 21 juillet 2013. La Vice-Présidente et ministre de l'Enfance, de la santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes se nomme Bénédicte Linard. La Belgique est un membre fondateur à l'origine de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord) et notamment de l'Union européenne (UE). La Belgique est très engagée au sein de l'UE, et abrite les sièges de ces principales institutions. Se trouvant au nord-ouest de l'Europe est réputée pour ses villes médiévales, son architecture de la Renaissance a une superficie de 30 510 km². Doté de 11,56 millions d'habitants, dont 17,2% d'enfants âgés de 0 à 14 ans et 11,25 % âgés de 14 à 25 ans.

La Belgique souhaitant conserver et promouvoir son patrimoine culturel, désire fortement une coopération pour la création d'un programme de relance culturelle pour tous les jeunes de l'Union Européenne.

Cependant, notre pays ayant une population jeune, doit davantage investir dans les écoles et la culture tandis que les pays ayant une population plutôt âgée, doivent eux, investir dans le secteur de la santé. La Belgique est composée d'une population active et d'une main d'œuvre globalement qualifiée, multilingue et productive. Tout cela est prouvé par un taux de chômage bas s'élevant à 5,4% en 2020 et notre Belgique est le quatorzième pays ayant l'IDH (Indice de Développement Humain) le plus élevé avec 81,6 ans en 2020.

Afin d'occuper cette population, le traité de Bruxelles entré en vigueur le 25 août 1948 prévoit l'organisation d'une coopération militaire, économique, sociale et culturelle entre ses Etats membres, ainsi qu'une clause de défense mutuelle. Il est signé pour 50 ans entre La France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Dans l'article III de ce traité, il est stipulé que : "Les Hautes Parties Contractantes associeront leurs efforts pour amener leurs peuples à une compréhension plus approfondie des principes qui sont à la base de leur civilisation commune, et pour développer leurs échanges culturels, notamment par le moyen de conventions entre Elles. "

Dans le domaine de l'éducation et la culture, la Belgique défend la construction de la citoyenneté et la culture européenne. L'Europe montre d'importants progrès en matière d'éducation ces dernières décennies. Cependant, le COVID-19 est un autre facteur qui a contribué récemment à la dégradation de la culture en Europe. L'Union européenne compte déjà des programmes enrichissants au niveau culturel et académique. Il est donc fondamental de le développer davantage.

En relation avec ce dernier point, des contacts réguliers entre jeunes européens auraient également un important effet positif. L'Union européenne compte déjà des programmes enrichissants

au niveau culturel et académique. Il est donc fondamental de développer davantage le programme Erasmus+, et de continuer avec les efforts dans le domaine universitaire tels que les aides financières et les universités européennes. La Belgique a un système éducatif performant et est engagée non seulement pour l'éducation civique nationale mais également européenne.

En matière linguistique, la Belgique est un pays multilingue, qui a comme langues officielles le français, le néerlandais et l'allemand. Ainsi, pour préserver l'unité nationale, nous jugeons indispensable l'apprentissage de plusieurs langues à l'école. Au-delà des langues nationales, notre société mondialisée exige une connaissance des plus importantes langues internationales, comme l'anglais, le chinois, ou l'espagnol. Tout de même, le royaume de Belgique contribue et défend les programmes d'échanges européens universitaires, dont Erasmus+. Ces échanges culturels entre jeunes européens ont de nombreux avantages : enrichissement personnel et académique, formation d'une culture européenne. De même, la Belgique soutient les aides pour les étudiants des programmes de l'Union européenne

Enfin, des accords de coopérations culturelles ont été mis en place, treize projets bicommunautaires ont été soutenus. Lors de cette édition, 96 opérateurs des deux communautés se sont associés pour proposer ensemble 48 projets, dans des domaines très variés. Des projets, traitant de l'innovation, de la rencontre du public en tous dans tout le pays, du cinéma, des arts numériques, du cirque, de la langue des signes...

Notre pays attend beaucoup des débats au sein du Forum de la Culture et de la Jeunesse afin de permettre la relance culturelle pour les jeunes.

Merci de votre écoute.